

Département du **BAS-RHIN**

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 15

COMMUNE DE LE HOHWALD

*Procès verbal
des délibérations du Conseil Municipal*

Séance du 02 Septembre 2020

Délibération intégrale

Etaient présents : Mme ADNET Sophie ; Mme BAECHLER Gisèle ; M. CONRAD Claude, 3^{ème} adjoint ; M. CONRAD Patrick, maire ; M. DEISSLER Arnaud ; M. KOPP Jean-Marc, 1^{er} adjoint ; Mme MEYER Sonia ; M. RICHERT Charles ; M. ROCHELLE Christian ; Mme SCHMITT Anne-Sophie ; M. SCHYNOLL Jean-Luc ; M. THIERY Alain et M. ZUGMEYER Jean-Paul ; M. BACHER Pierre, 2^{ème} adjoint ; HUBRECHT Robert, 4^{ème} adjoint.

Sous la présidence de Monsieur CONRAD Patrick, Maire.

Monsieur CONRAD Patrick, demande la désignation d'un secrétaire de séance en vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme SCHMITT Anne-Sophie assure le secrétariat.

Début de la séance à 20h00.

Arrivée de Monsieur DEISSLER Arnaud à 20h06

N° 1

Approbation du PV de la séance du 10 juillet 2020

Le procès-verbal de la séance du 10.07.2020 est adopté à l'unanimité soit 14 voix pour.

N° 2

Projet Regards Espoir : demande de soutien financier exceptionnel / action culturelle

Il s'agit d'un projet artistique rappelant les valeurs qui doivent guider notre quotidien et qui nous invite à porter un regard nouveau sur le monde qui nous entoure, il viendra s'insérer dans le weekend du Théléton.

Les objectifs du projet sont variés : il s'agit de favoriser l'accès à l'art, de donner la possibilité à un artiste régional d'exprimer son art, de s'approprier et valoriser le territoire et son environnement patrimonial en imaginant une déambulation dans les communes, d'apporter une contribution indirecte au monde économique local, de rappeler les valeurs qui fondent notre relation avec l'autre et de permettre un focus média sur un événement original.

Le conseil municipal décide à 13 voix pour et 1 abstention d'apporter un soutien financier à ce projet à hauteur de 460 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

N° 3

Vote de crédits (achat tracteur/rénovation éclairage public/contraction d'un emprunt)

Le conseil municipal décide à 15 voix pour, d'acquérir un tracteur KUBOTA L2 602 avec lame à neige auprès de la société UGAP de Heillecourt pour un montant TTC de 60 568,31 €.

Le conseil municipal décide de remettre aux normes les armoires de commande de l'éclairage public et valide de ce fait le devis de l'entreprise PONTIGGIA de Horbourg-Wihr pour un montant TTC de 46 467,60 €.

Le conseil municipal valide le devis de la société Delta-T-Energie pour la mise en place d'un convecteur électrique à la salle polyvalente d'un montant TTC de 2 609,28 €.

Afin de financer le tracteur et la rénovation de l'éclairage public, le conseil municipal décide à 15 voix pour de contracter un emprunt auprès du crédit mutuel de Barr à hauteur de 100 000 €.

La durée de l'emprunt sera sur 5 ans à un taux fixe de 0.76 %. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet emprunt.

Budget principal
Décision modificative n°2 :

Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
<u>Art 21561 opération 184 : Véhicule communale :</u> <div style="text-align: right;">+ 15 000 €</div>	<u>Art 1641 : emprunt :</u> 75 000 €
<u>Art 2151 opération 189 : Eclairage public :</u> <div style="text-align: right;">+ 60 000 €</div>	
Total : 75 000 €	Total : 75 000 €

N°4

Dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du fonds de subvention du contrat départemental

Le conseil municipal décide d'entreprendre différents travaux :

- l'éclairage public :

Le conseil municipal décide de remettre aux normes les armoires de commande de l'éclairage public, divers devis sont examinés :

Le conseil municipal décide à l'unanimité soit 15 voix pour, de valider le devis de l'entreprise PONTIGGIA de Horbourg-Wihr pour un montant HT de 38 723,00 € (TTC de 46 467,60 €)

Le conseil municipal décide également de procéder au renouvellement d'un certain nombre de luminaires afin d'améliorer l'éclairage public, divers devis sont examinés :

Le conseil municipal décide à l'unanimité soit 15 voix pour, de valider le devis de l'entreprise LICHT de La Vancelle pour un montant HT de 29 684,00 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ces travaux et charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès des instances du conseil départementale au titre du fonds de solidarité communale.

Concernant le plan de financement de ces travaux :

Montant total HT des travaux : 68 407,00 €

Subvention sollicitée auprès du conseil départemental 24% : 16 417,68 €

Reste à la charge de la commune : 51 989,32 €

- chauffage de la salle polyvalente et gîte communal :

Le chauffage de la salle polyvalente/gîte communal n'étant plus aux normes et après examen de différents devis :

Le conseil municipal décide à 15 voix pour de valider le devis de l'entreprise DELTA-T-ENERGIE du Hohwald, d'un montant HT de 11 711,81 € relatif à la mise en place d'une chaudière murale à gaz ainsi que le devis de la même entreprise relatif à la mise en place d'un convecteur électrique pour un montant HT de 2 174,40 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ces travaux et charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès des instances du conseil départemental.

Concernant le plan de financement de ces travaux :

Montant total HT des travaux : 13 886,21 €

Subvention sollicitée auprès du conseil départemental 24 % : 3 332,69 €

Reste à la charge de la commune : 10 553,52 €

N°5

Reconduction du bail de location de Monsieur BURGER Maxime pour le logement communal situé 6 rue de la Mairie

Le conseil municipal décidé à 15 voix pour, de renouveler le contrat de location de Monsieur BURGER Maxime pour le logement communal situé 6 rue de la Mairie et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

N°6

Projet de vente du bâtiment communal de la colonie de vacances situé 15 rue Principale : consultation du service des domaines pour l'estimation du prix de vente

Le conseil municipal souhaite à 15 voix pour, faire estimer le bâtiment communal de l'ancienne colonie de vacances situé 15 rue Principale par les services du domaine, en vue d'une éventuelle mise en vente.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

N°7

Désignation d'un référent auprès des instances du Smictom

Le conseil municipal propose que Monsieur CONRAD Claude soit référent auprès du SMICTOM de Scherwiller. Monsieur CONRAD Claude accepte et le conseil municipal valide à 15 voix pour.

N°8

Constitution de la commission communale d'appel d'offres et d'ouverture des plis

La commission communale d'appel d'offres et d'ouverture des plis est constituée de Monsieur le Maire, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Le conseil municipal vote à l'unanimité, soit 15 voix pour les membres suivants :

Monsieur CONRAD Patrick, maire, est d'office président de la commission

- Les membres titulaires sont : RICHERT Charles, KOPP Jean-Marc et HUBRECHT Robert
 - Les membres suppléants sont : THIERY Alain, CONRAD Claude et ZUGMEYER Jean-Paul
-

N°9

Commission de contrôle des listes électorales : désignation d'un délégué du tribunal judiciaire de Colmar, d'un délégué du représentant de l'état et un représentant de la commune

Le conseil municipal décide à 15 voix pour de désigner les membres suivants au sein de la commission de contrôle :

- Le membre représentant de la commune : ROCHELLE Christian
- Le membre suppléant de la commune : ZUGMEYER Jean-Paul

- Le délégué du tribunal judiciaire de Colmar : BISCHOFF Pascal
- Le délégué de l'administration :

N°10

Marché de montagne : mise en place d'une charte

Dans le cadre de l'organisation du marché de montagne au Hohwald, le conseil municipal décide à 15 voix pour, la mise en place d'une charte pour les associations relative à l'utilisation et à l'entretien des locaux mis à disposition, les tarifs pratiqués pour la petite restauration et les boissons ainsi que les obligations d'assurance.

N°11

Edition d'un nouveau dépliant touristique du Hohwald : fixation du tarif de l'insertion pour les annonceurs

Le conseil municipal décide à 15 voix pour, de faire éditer une nouvelle plaquette touristique auprès de la société Point Carré de Eckbolsheim et de fixer le tarif de l'insertion touristique pour les professionnels intéressés à 100 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

N°12

Communauté de Communes du Pays de Barr : délibération fixant la liste des personnes proposées à la nomination de commissaire à la CIID (commission intercommunale des impôts directs)

**LISTE DES PERSONNES PROPOSEES A
LA NOMINATION DE COMMISSAIRE
A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES
IMPOTS DIRECTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU** la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, complétée et modifiée en dernier lieu par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la délibération adoptée le 18 novembre 2014 par le Communauté de Communes du Pays de Barr tendant à l'institution du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et statuant sur les décisions connexes induites ;
- VU** les articles 346 A et 346 B de l'annexe III du Code Général des Impôts (CGI) précisant les modalités de fonctionnement de la CIID et de désignation de ses membres ;

CONSIDERANT qu'en application des articles 1504, 1505 et 1517 du CGI, cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 1650 A du CGI, la CIID comprend, outre le président de l'EPCI ou un vice-président délégué et dix commissaires ;

CONSIDERANT que parmi cette liste de 10 commissaires titulaires et suppléants, il n'est plus fait d'obligation de désigner un commissaire titulaire ou un suppléant hors du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Barr ;

CONSIDERANT que les dix commissaires titulaires ainsi que les dix commissaires suppléants sont désignés par le Directeur régional / départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition de ses communes membres ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

et

Après en avoir délibéré,

DECIDE à 15 voix pour,

de proposer à la Communauté de Communes du Pays de Barr, les commissaires titulaires et suppléants suivants :

- **Commissaire titulaire**

1. **Monsieur Patrick CONRAD**

Profession : technicien conseil départemental

Adresse : 13 rue Principale 67140 Mittelbergheim

- **Commissaire suppléant**

1. **Monsieur Jean-Marc KOPP**

Profession : retraité

Adresse : 21 rue du Eck 67140 Le Hohwald

N°13

**Communauté de Communes du Pays de Barr : délibération relative à la
recomposition de la commission locale d'évaluation des charges transférées
(CLECT)**

DELIBERATION

**POUR LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES CONSEILS
MUNICIPAUX AUPRES DE LA CLETC**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU** la loi N°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;
- VU** la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, modifiée en dernier lieu par la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 *nonies* C ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-33 et L2541-12 ;
- VU** la délibération adoptée le 18 novembre 2014 par le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Barr tendant à l'institution du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et statuant sur les décisions connexes induites ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la recomposition de la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge (CLETC) consécutivement au renouvellement général de l'Assemblée Communautaire, il appartient aux Conseils Municipaux des communes membres de désigner en leur sein les représentants appelés à siéger au sein de cette instance ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

et,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE à 15 voix pour

Monsieur KOPP Jean-Marc,

en qualité de représentant(s) du Conseil Municipal auprès de la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC) créée par la Communauté de Communes du Pays de Barr en application de l'article 1609 *nonies* C IV du Code Général des Collectivités Territoriales dans le cadre de l'institution de la fiscalité professionnelle unique.

N°14

Dégrèvement facture d'eau de Madame MARCHAL Doris

Suite à une fuite d'eau sur une canalisation (maison située 11 rue Principale Le Hohwald), Madame MARCHAL a eu une consommation d'eau de 415 m³ au titre de l'exercice 2019 alors que sa consommation moyenne annuelle est de 279 m³. La fuite d'eau a été attestée par une entreprise sanitaire-chauffage.

Le conseil municipal accepte à 15 voix pour, de lui accorder un dégrèvement à hauteur de 70 m³ et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dégrèvement.

Une facture rectificative sera demandée au SDEA.

N°15

Trame verte et bleue

Le Maire présente l'appel à projet trame verte et bleue de la Région Grand Est qui vise à renforcer la continuité des déplacements de la faune sauvage en milieux naturels et aquatiques. Une réunion s'est tenue en mairie à ce sujet le 20 Aout 2020 en présence de Mme IMBERT Gaëlle, chargée de mission Trame Verte et Bleue pour les Communes d'Albé, Breitenbach, Le Hohwald, Maisongoutte et Saint Martin, déjà engagées dans le projet.

Le Conseil municipal approuve à 15 voix pour, la participation de la commune à cet appel à projet et autorise Monsieur le Maire à engager des actions dans ce sens, qui permettraient à la Commune et aux particuliers de bénéficier de subventions (jusqu'à hauteur de 80%).

Le conseil municipal serait intéressé par l'acquisition de certaines parcelles (21/22 et 58) situées à l'arrière du Grand Hôtel afin de créer une continuité avec les parcelles dont la commune est déjà propriétaire et en vue d'y créer des projets en corrélation avec la trame verte et bleue. Cette acquisition serait susceptible d'être subventionnable par la Trame verte et bleue.

Le conseil municipal valide à 15 voix pour, l'intégration du projet d'achat de ces terrains dans le projet de la Trame verte et bleue et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

N°16

Personnel service technique

Le conseil municipal décide à 15 voix pour, de relancer l'offre d'emploi du mois de juillet pour un poste au sein du services technique de la commune.

N°17

Divers

- **Désignation du délégué élu du CNAS :**

Le conseil municipal décide à 15 voix pour de désigner Monsieur BACHER Pierre en tant que représentant de la commune, collègue des élus, auprès des instances du CNAS pour le mandat 2020-2026.

- **Taille des végétaux débordant sur le domaine public communal :**

Le conseil municipal décide de remédier aux problèmes des végétaux, arbres, arbustes qui débordent des propriétés privées sur la voie publique en envoyant systématiquement un courrier de mise en demeure aux propriétaires concernés.

Le Hohwald, le 02 Septembre 2020

Le Maire :

CONRAD Patrick

Commune de Le Hohwald – DCM du 02.09.2020